

LES GARANTIES

PRESTATIONS PAYÉES Y COMPRIS LE RÉGIME DE L'ASSURANCE MALADIE :

GARANTIES PRESTATIONS	Socle	Renfort 1	Renfort 2
Soins de ville (Secteur conventionné ou non)			
Consultations visites généralistes - Signataire OPTAM - OPTAM-Co	100% BRSS	150% BRSS	200% BRSS
Consultations visites spécialistes - Signataire OPTAM - OPTAM-Co	100% BRSS	150% BRSS	200% BRSS
Consultations visites généralistes - Non Signataire OPTAM - OPTAM-Co	100% BRSS	130% BRSS	180% BRSS
Consultations visites spécialistes - Non Signataire OPTAM - OPTAM-Co	100% BRSS	130% BRSS	180% BRSS
Petite chirurgie et acte de spécialité - Signataire OPTAM - OPTAM-Co	100% BRSS	150% BRSS	200% BRSS
Petite chirurgie et acte de spécialité - Non Signataire OPTAM - OPTAM-Co	100% BRSS	130% BRSS	180% BRSS
Auxiliaires médicaux	100% BRSS	150% BRSS	200% BRSS
Médicaments à service médical rendu majeur ou important (Remboursés par la SS à 65%)	100% BRSS	100% BRSS	100% BRSS
Médicaments à service médical rendu modéré (Remboursés par la SS à 30%)	100% BRSS	100% BRSS	100% BRSS
Médicaments à service médical rendu faible (Remboursés par la SS à 15%)	100% BRSS	100% BRSS	100% BRSS
Médicaments prescrits ou non et non remboursés par la Sécurité Sociale (y compris médicaments homéopathiques, huiles essentielles, compléments alimentaires, probiotique, huiles et produits détox, huile de CBD, gélule CBD), - Par an et par bénéficiaire	Néant	100 €	150 €
La contraception féminine et masculine, les anneaux et patchs contraceptifs prescrits ou et non remboursés par la Sécurité Sociale - Par an et par bénéficiaire	Néant	100 €	150 €
Analyses laboratoires	100% BRSS	125% BRSS	150% BRSS
Petits appareillage y compris prothèses externes	100% BRSS	150% BRSS	200% BRSS
Grand appareillage	100% BRSS	200% BRSS	300% BRSS
Imagerie médicale et actes cliniques d'imagerie - Signataire OPTAM - OPTAM-Co	100% BRSS	150% BRSS	200% BRSS
Imagerie médicale et actes cliniques d'imagerie - Non Signataire OPTAM - OPTAM-Co	100% BRSS	130% BRSS	180% BRSS
Psychologue (séance réalisées dans le cadre du dispositif de la sécurité Sociale "Mon Psy", après consultation d'un médecin	100% BRSS	100% BRSS	100% BRSS
Transport remboursé par la SS	100% BRSS	100% BRSS	100% BRSS
Chiropractie - Ostéopathie - Acupuncture - Homéopathe - Etiopathie - Diététicien - Psychologue (hors dispositif "MonPsy") - Psychomotricité - Ergothérapie - Pédicure-Podologue - Naturopathie - Sophrologie - Micro kinésithérapie - Reconstruction posturale méthode Mézières - Kinésiologie - Hypnose - Réflexologie - Auriculothérapie - Bioénergie et neurostimulation électrique transcutanée - Shiatsu - Aromathérapie - Nutritionniste - Psychothérapie - Sexothérapeute/sexologue - Phytothérapie - Oligothérapie - Nutrithérapie - Coach Sportif - Coach en développement personnel - Art-thérapie - Musicothérapie - Drainage lymphatique - Olfactothérapie - Raïki - Thérapie de couple - Par an et par bénéficiaire	Néant	100 €	200 €
HOSPITALISATION (Etablissement conventionné ou non) Y compris Maternité et Psychiatrie			
Frais de séjour	100% BRSS	150% BRSS	200% BRSS
Honoraires - Signataire OPTAM - OPTAM-Co	100% BRSS	150% BRSS	200% BRSS
Honoraires - Non Signataire OPTAM - OPTAM-Co	100% BRSS	130% BRSS	180% BRSS
Forfait journalier	100% DE	100% DE	100% DE
Chambre particulière (hors Psychiatrie) - Par nuit et par bénéficiaire sans limitation du nombre de nuit	Néant	60 €	90 €
Chambre ambulatoire	Néant	30 €	60 €
Frais d'accompagnement - Enfant de -16 ans et personne âgée de + 70 ans - Forfait par jour sans limitation du nombre de jour	Néant	25 €	55 €
Participation forfaitaire sur les actes lourds	100% FR	100% FR	100% FR
OPTIQUE - Cette garantie s'applique aux frais exposés pour l'acquisition d'un équipement composé de deux verres et d'une monture. Par période de 2 ans et par assuré. Toutefois, pour les mineurs ou en cas de renouvellement de l'équipement justifié par une évolution de la vue, la garantie s'applique pour les frais exposés pour l'acquisition d'un équipement par période annuelle (Art. R 871-2 du Code de la Sécurité Sociale).			
Equipement 100% santé appartenant à une classe à prise en charge renforcée - Classe A			
Equipement complet	100% dans la limite des PLV	100% dans la limite des PLV	100% dans la limite des PLV
Equipement appartenant à une autre classe autre que celles à prise en charge renforcée - Classe B			
Monture	40 €	90 €	100 €
Verre simple - Forfait par verre	30 €	70 €	100 €
Verre complexe - Forfait par verre	80 €	120 €	220 €
Verre très complexe - Forfait par verre	80 €	170 €	260 €
Lentilles remboursées (y compris jetables) - Forfait par an et par bénéficiaire	100% BRSS	150 €	250 €
Prestations non remboursées par l'Assurance Maladie			
Lentilles non remboursées - Forfait par an et par bénéficiaire	Néant	150 €	250 €
Chirurgie réfractive (toute chirurgie de l'œil) par œil	Néant	200 €	400 €

DENTAIRE

Prestations remboursées par l'Assurance Maladie	Plafond annuel par bénéficiaire - Hors panier 100% Santé : 2500€	Plafond annuel par bénéficiaire - Hors panier 100% Santé : 3000€	Plafond annuel par bénéficiaire - Hors panier 100% Santé : 3200€
Honoraires - Soins	100% BRSS	150% BRSS	200% BRSS
Actes d'imagerie, de chirurgie et techniques	100% BRSS	150% BRSS	200% BRSS
Traitement d'orthodontie (-16 ans)	125% BRSS	250% BRSS	400% BRSS
Inlays, Onlays et overlays	125% BRSS	200% BRSS	350% BRSS
Inlays-core	125% BRSS	200% BRSS	350% BRSS
Prothèses dentaires			
Panier de soins 100% santé sans reste à charge (Convention Art. L 162-9 du Code de S.S)	100% dans la limite des HLF	100% dans la limite des HLF	100% dans la limite des HLF
Panier de soins aux tarifs maîtrisés	125% BRSS	325% BRSS	450% BRSS
Panier de soins aux tarifs libres	125% BRSS	325% BRSS	450% BRSS
Prestations non remboursées par l'Assurance Maladie			
Prothèses dentaires - Base reconstituée	Néant	300 €	550 €
Prothèses dentaires fixes transitoires - Base reconstituée	Néant	300 €	550 €
Traitement d'orthodontie - Base reconstituée - Forfait par an et par bénéficiaire	Néant	500 €	800 €
Parodontologie	Néant	250 €	350 €
Implantologie - Plafond annuel limité à :	Néant	500 €	900 €

AIDES AUDITIVES

Equipement 100% santé appartenant à une classe à prise en charge renforcée tels que définis réglementairement. Cette garantie comprend la prise en charge des aides auditives de classe I (avec prise en charge renforcée) dans la limite des prix fixés ou dans les Prix Limite de Vente et sous déduction du montant remboursé par la SS			
Equipement complet	100% dans la limite des PLV	100% dans la limite des PLV	100% dans la limite des PLV
Equipement appartenant à une autre classe autre que celles à prise en charge renforcée dans la limite de 1700€ par oreille tous les 4 ans			
Audioprothèse Classe II (plus de 20 ans)	100% BRSS	650 €	1 000 €
Audioprothèse Classe II (moins de 20 ans)	100% BRSS	650 €	750 €
Piles pour prothèses auditives	100% BRSS	100% BRSS	100% BRSS

PREVENTION

Cure thermique : Honoraires et frais de séjour	100% BRSS	100% BRSS	100% BRSS
Forfait pour cure thermique remboursée par la SS par an et par bénéficiaire	Néant	200 €	500 €
Densitométrie osseuse	Néant	30 €	50 €
Vaccin anti grippe	100% DE	100% DE	100% DE
Vaccin prescrit et non remboursé par la SS (par an et par bénéficiaire)	Néant	20 €	40 €
Sevrage Tabagique - Forfait par an et par bénéficiaire	Néant	40 €	80 €
Soins à l'étranger (soins ambulatoires et hospitalisation)	Néant	Oui	Oui
Garantie d'assistance	Oui	Oui	Oui
Téléconsultation y compris le soir et le week-end	Oui	Oui	Oui

PMSS : Plafond Mensuel Sécurité Sociale - TM : Ticket Modérateur - BRSS : Base Remboursement de Sécurité Sociale – FR : Frais réels - TM Ticket modérateur - SS : Sécurité Sociale - DE : Dépense effective - HLF : Honoraires Limites de Facturation - PLV : Prix Limite de Vente

OPTAM : Option pratique tarifaire maîtrisée - OPTAM-Co : Concerne les chirurgiens et les gynécologues obstétriciens



Mutuelle Nationale Territoriale, 4 rue d'Athènes - 75 009 Paris. Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, immatriculée au Répertoire SIRENE sous le numéro SIREN 775 678 584.



**Centre de Gestion
Fontion Publique
Territoriale du Lot**